

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Définitions :

Client : tout participant ou employeur du participant

Prestation : toute formation ou mission de conseil proposée par AM Conseil & Formation

Article I - Application des conditions générale de vente - Opposabilité des conditions générales de vente

Toute commande écrite ou verbale implique nécessairement, à titre de condition essentielle et déterminante, l'acceptation sans réserve par le Client des présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur toutes conditions d'achat générales ou particulières et/ou sur toutes dispositions imprimées ou manuscrites incluses dans les différents documents commerciaux du Client (bons de commande, lettres, télécopies, etc...).

Toute disposition contraire stipulée par le Client dans un quelconque document nous est inopposable, sauf acceptation formelle et écrite de AM Conseil & Formation.

Toute modification acceptée des présentes conditions générales de vente devra viser expressément le paragraphe à modifier, le reste des conditions générales demeurant valable et inchangé.

Le fait pour AM Conseil & Formation de ne pas se prévaloir, en quelque occasion et pour quelque raison que ce soit, de l'une ou plusieurs dispositions incluses dans les présentes conditions générales de vente, ne pourra être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

Article II – Durée et validité de la proposition

Les Prestations proposées par AM Conseil & Formation ont une durée de validité limitée. La date de fin de validité des Prestations proposées figure sur les catalogues d'AM Conseil & Formation.

Pour les Prestations proposées hors catalogue, et sauf stipulation écrite contraire, la durée de validité des propositions d'AM Conseil & Formation est de 30 jours à compter de la date d'envoi figurant sur la proposition.

Les Prestations sur catalogue nécessitant d'être un professionnel de la restauration et des métiers de bouche, il appartient au Client de s'assurer que la Prestation est adaptée au(x) participant(s).

Article III – Documents contractuels

Le bulletin de réservation, joint à la proposition de Prestation faite par AM Conseil & Formation, est constitutif d'un bon de commande dès lors qu'il est retourné complété et signé à AM Conseil & Formation, au minimum 15 jours avant le début de la Prestation.

Tout bon de commande est suivi de l'envoi par AM Conseil & Formation du devis, de la convention de formation et du programme de la Prestation choisie. Le Client recevra une convocation une dizaine de jours avant le début de la Prestation.

Toute modification ou annulation de commande demandée par le Client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à AM Conseil & Formation au moins 10 jours avant la date de réalisation de la Prestation.

A l'issue de la Prestation, il sera remis à chaque Client une attestation de présence.

Article IV- Prix – Facturation - conditions de règlement

Nos tarifs sont indiqués hors taxes, et doivent être majorés du taux de la TVA applicable.

Nos prix comprennent les supports et/ou documents pédagogiques remis au cours de la réalisation de la Prestation.

Le règlement s'effectue dès l'inscription, comptant, sans escompte, par chèque ou par virement, à l'ordre de AM Conseil & Formation.

En cas demande de prise en charge faite auprès d'un OPCO comme AKTO ou autres (activité salariée) :

- si la prise en charge est totale, il appartient au bénéficiaire de s'assurer du paiement par l'organisme concerné.
- si la prise en charge est partielle, la part non prise en charge sera directement facturée au Client.
- en cas de non paiement par l'OPCO, l'intégralité du montant dû au titre de la Prestation sera facturée au Client.

En cas de prise en charge par l'AGEFICE, le Client sera facturé directement, à charge pour lui d'obtenir le remboursement auprès de l'AGEFICE.

En cas de retard de paiement à l'échéance fixée dans la facture, il sera appliqué de plein droit et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités de retard courront de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, jusqu'à l'encaissement effectif des sommes dues.

Le défaut de paiement donnera droit à AM Conseil & Formation d'annuler tout ou partie des commandes de Prestation en cours et/ou des commandes ultérieures.

Article V - Remplacement – annulation – reports

Les remplacements de participants aux formations dispensées par AM Conseil & Formation sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant.

Les annulations ne pourront donner lieu à remboursement des frais d'inscription, ou avoir, que si elles sont signifiées par écrit au moins 15 jours ouvrés avant le début de la Prestation.

En cas d'annulation postérieure à ce délai, 50 % du montant de la Prestation seront retenus à titre d'indemnité forfaitaire. La totalité du montant de la Prestation sera dû en cas d'annulation le jour même de la Prestation.

Les dates de formation mentionnées dans les documents promotionnels ne sont données qu'à titre indicatif. AM Conseil & Formation se réserve la possibilité de reporter la date, le lieu, le formateur ou le contenu d'une formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant, AM Conseil & Formation se réserve le droit d'annuler la formation, sous réserve toutefois d'en avertir les participants, au plus tard une semaine à l'avance et de procéder au remboursement des frais d'inscription versés.

Article VI – assurances – responsabilités

Le Client s'engage à souscrire toute assurance couvrant les dommages matériel, immatériels, corporels, directs, indirects qui pourraient être causés, par lui ou par ses préposés, à AM Conseil & Formation ou à un tiers, pendant toute la durée de la Prestation.

Article VII – propriété intellectuelle

Les supports et documents pédagogiques remis lors des Prestations sont la propriété de AM Conseil & Formation.

A ce titre, le Client s'interdit de reproduire, commercialiser, modifier, diffuser, directement ou indirectement, tout ou partie des supports et documents pédagogiques fournis au cours des Prestations réalisées par AM Conseil & Formation.

Article VIII - Attribution de juridiction

L'ensemble des présentes conditions générales de vente est soumis à la loi française.

Sera seul et exclusivement compétent, en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la Prestation, le Tribunal de Commerce de Brest, le Client renonçant expressément et complètement à toute autre compétence même de tribunaux étrangers. Cette clause s'applique même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiements.

La nullité ou l'inopposabilité de l'une des clauses des présentes conditions générales de vente n'affectera pas la validité et la force exécutoire des autres clauses.

Article IX – Données Personnelles

Les données personnelles, communiquées à AM Conseil & Formation par ses clients ou collectées sur le site internet d'AM Conseil & Formation, ont pour objectif de répondre aux attentes des Clients et d'assurer le bon traitement des commandes, la gestion des relations commerciales, l'amélioration de la qualité de nos services.

Le Client consent à l'utilisation de ces données par AM Conseil & Formation et/ou par des tiers agissant pour son compte.

Le Client autorise AM Conseil & Formation à utiliser l'existence de la réalisation de la Prestation comme référence professionnelle, sans toutefois divulguer les informations, documents, et études considérées comme confidentiels au titre du présent contrat.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données personnelles qui le concernent qu'il peut exercer en écrivant à AM Conseil & Formation, 45 rue du Douric 29250 Saint-Pol-de-Léon